



Préavis municipal N° 31/24

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément au mandat que vous lui avez confié, la Commission ad 'hoc « espace sportif et loisirs » a procédé à l'analyse du préavis cité en référence. Elle s'est réunie le lundi 19 août 2024 pour examiner le préavis No 31/24 ainsi que son plan annexé. Puis à sa demande, elle a rencontré les membres de la Municipalité lors d'une séance d'approfondissement de nos compréhensions sur le projet global et des éclaircissements sur certains aspects du préavis. La Commission a pris note des informations transmises par la Municipalité. Parallèlement, le syndic a sollicité deux membres de la commission afin de donner des éclaircissements complémentaires. Bien que cette démarche n'ait pas fait l'objet d'une consultation préalable de l'ensemble de la commission, les deux membres ont informé leurs collègues des échanges.

Réaménagement de la zone de sports et de loisirs

Le crédit d'étude du Préavis 15/23 a permis à la Municipalité de réaliser une étude de faisabilité en vue de planifier la réfection de la zone de loisirs et du centre sportif communal du haut du village. Cette étude préliminaire et de nombreux échanges avec les différents spécialistes ont permis d'identifier les besoins en termes d'aménagement (équipements) et en termes d'implantation (surfaces nécessaires). C'est également sur cette base que l'ensemble des besoins a fait l'objet d'une première évaluation financière (voir l'étude de ID Sport envoyée aux membres du Conseil le 4 juin 2024).

Le fruit de tout ce travail se retrouve sur le plan global annexé à ce préavis, sur lequel se trouve la vue d'ensemble des aménagements souhaités et leur emplacement. L'ensemble de ce projet pourra être réalisé par étape permettant ainsi une continuité des activités sportives. La Municipalité nous a promis que la coordination avec les futures étapes du réaménagement de ce secteur fera l'objet d'une attention particulière pour s'assurer qu'aucun aménagement ne soit en conflit avec un autre.

Réalisation de la première étape via cette demande de crédit

Ce crédit est une étape essentielle pour enfin lancer la première phase de notre projet de développement et de mise à jour des infrastructures sportives et de loisirs communaux pendant cette législature. Les aménagements prévus sont considérés comme de nouvelles constructions et ils vont nécessiter une mise à l'enquête publique de 30 jours (procédure CAMAC). Dans le cadre de cette étude il est prévu de s'assurer au préalable de la mise à l'enquête publique que toutes les prescriptions sont respectées.

À travers une visualisation du plan et une lecture du préavis, il est indéniable que notre Municipalité montre une volonté manifeste de réaliser un projet d'envergure, ambitieux, et tenant compte des nombreuses demandes et souhaits exprimés par nos diverses associations, groupements, et concitoyens. La commission ad'hoc accueille favorablement cette première demande de crédit pour démarrer la réalisation du réaménagement de la zone de loisirs et du centre sportif communal du haut du village

CONCLUSION

En conclusion, la Commission ad 'hoc recommande à l'unanimité des membres d'approuver le préavis No 31/24 tel que présenté par la Municipalité, soit d'accorder un crédit de CHF 142'690 TTC pour la phase d'étude de la première étape du réaménagement de la zone de sports et de loisirs.

Karine Beirnaert

.....

Patrick Boehler

.....



Vincent Chevalley

.....

Alexandre Gaiani

.....

Alexandre Gaillard

.....

Boris Lerch



Isabelle Nussbaum

.....

Ainsi fait à Crans, le 11
septembre 2024